

Le fil du temps du dossier COVID-19 et les PME

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) a agi rapidement et très activement en ce qui concerne la COVID-19 et les PME. Votre association est plus que présente pour partager la réalité des petites et moyennes entreprises et des travailleurs autonomes.

Voici un fil du temps qui illustre notre implication et les résultats obtenus.

Dernière mise à jour le 2 avril 2020

24 février

Dès le 24 février, la <u>FCEI demandait au gouvernement du Québec de prévoir une aide d'urgence</u> pour les entreprises qui étaient et seraient affectées par les blocages ferroviaires et la COVID-19.

25 février

Suivant la demande de groupes économiques, dont la FCEI, <u>le ministre de l'Économie et de l'Innovation du gouvernement du Québec se dit prêt à lancer rapidement un programme de « prêts 911»</u>. La FCEI accueille favorablement cette bonne nouvelle.

6 mars

La FCEI écrit au premier ministre du Québec et au premier ministre du Canada pour partager les inquiétudes croissantes que les propriétaires de PME ont au sujet des impacts directs et indirects du virus COVID-19. Au premier ministre du Québec, nous avons demandé :

- Ne pas imposer de pénalités et d'intérêts aux entreprises en cas de retard dans les versements de TVP et de TVO et de cotisations au FSS et à la CNESST.
- Suspendre momentanément les vérifications d'usage qui causent déjà du stress aux propriétaires d'entreprise.
- Mettre en place une ligne d'assistance téléphonique pour aider les entreprises qui pourraient être obligées d'interrompre leurs activités de façon temporaire, voire permanente, afin que leurs employés puissent bénéficier rapidement de l'assurance-emploi (AE).
- Envisager d'accorder des aides aux victimes du virus comme cela se fait dans le cas d'une catastrophe naturelle.

11 mars

La <u>FCEI reconnait les mesures fédérales</u> pour soutenir l'économie, les provinces et les territoires dans leur lutte contre le coronavirus. Mentionnons que le gouvernement répond à une demande de la FCEI en améliorant l'accès au programme de Travail partagé et l'admissibilité au crédit pour les entreprises en difficulté.

La <u>FCEI est présente dans les médias</u> pour présenter les impacts économiques de la COVID-19. Nous étions en même temps à 24-60 et à LCN. Pour voir l'émission 24-60 en entier ici et l'émission de LCN ici.

12 mars

Le gouvernement du Québec commence à informer quotidiennement la population concernant la COVID-19 et les mesures adoptées.

La <u>FCEI envoie des lettres à tous les premiers ministres</u> provinciaux et au premier ministre du Canada pour faire part de nos demandes, notamment sur la COVID-19, dans laquelle nous recommandons de :

- Ne pas imposer de pénalités et d'intérêts aux entreprises en cas de retard dans les versements de TPS/TVH et TVQ et à l'égard d'autres obligations fiscales telles que les indemnisations des accidents du travail;
- Mettre de côté les hausses prévues des cotisations au RPC/RRQ;
- Suspendre momentanément les vérifications fiscales d'usage qui causent déjà du stress aux propriétaires d'entreprise;
- Continuer d'aider les entreprises qui pourraient être obligées d'interrompre leurs activités de façon temporaire, voire permanente;
- Envisager d'accorder des aides aux victimes des répercussions du coronavirus comme cela se fait dans le cas d'une catastrophe naturelle.

13 mars

Le gouvernement du Québec annonce des mesures :

- Annulation des rassemblements de plus de 250 personnes;
- Isolement obligatoire de 14 jours pour tous employés de la fonction publique qui reviennent de voyage;
- Isolement volontaire de 14 jours pour toutes personnes revenant de voyage;
- Fermeture de deux semaines de toutes les institutions d'enseignement.

La FCEI lance un sondage pour connaître l'impact économique de la COVID-19 pour les PME.

14 mars

Le gouvernement du Québec annonce de nouvelles mesures :

- État d'urgence sanitaire sur tout son territoire;
- Interdiction de visite dans les CHSLD et centres hospitaliers.

15 mars

Le gouvernement du Québec annonce de nouvelles mesures :

- Fermeture de plusieurs commerces et lieux de rassemblement;
- Fermeture des services de garde, CPE et écoles;
- Diminution de 50 % de la capacité des restaurants;
- Distanciation en public (1 mètre et 2 mètres en cas de symptômes).

La FCEI réagit pour demander de l'aide d'urgence.

Elle demande l'appui du gouvernement pour les PME, les travailleurs autonomes et les travailleurs touchés. Elle souligne l'importance d'appliquer les mesures gouvernementales pour contenir la propagation du virus. Nos demandes sont couvertes par les médias.

16 mars

Le <u>gouvernement du Québec annonce de l'aide</u> pour les personnes qui se retrouvent sans filet. Il demande également aux employeurs de <u>favoriser le télétravail</u> et de ne pas exiger de billets médicaux.

La <u>FCEI réagit positivement</u>, car elle demandait de l'aide pour les personnes qui se retrouveraient sans filet social. Elle rappelle l'importance d'aider les PME et les travailleurs autonomes.

La <u>FCEI communique les impacts économiques</u> qui augmentent et l'importance de l'aide gouvernementale. Nous étions en même temps à 24-60 et à LCN. Pour voir l'émission 24-60 en entier <u>ici</u> et l'émission de LCN <u>ici</u>.

17 mars

La <u>FCEI dévoile les résultats de son sondage préliminaire sur la COVID-19</u>. 25 % des PME sont à risque. Les aides économiques sont réitérées. Les explications sont présentées dans les médias.

Le <u>gouvernement du Québec annonce des mesures</u> d'assouplissement pour les entreprises qui répondent aux demandes de la FCEI :

- Nouvelle date limite pour soumettre sa déclaration d'impôt;
- Aucune pénalité sur les sommes dues reportées;
- Acomptes provisionnels du 15 juin reportés.

La <u>FCEI accueille favorablement cette annonce d'assouplissements</u> fiscaux. Elle demande d'ajouter les paiements de TVQ et d'annoncer le plus tôt possible l'aide pour les PME et les travailleurs autonomes.

La FCEI demande aux municipalités d'adopter des mesures pour aider les entreprises. Nos demandes sont reprises dans les médias. Les municipalités répondent favorablement et rapidement :

- Laval
- Lévis
- Québec
- Longueuil

18 mars

La <u>FCEI présente les données de son baromètre des affaires</u>. C'est la plus importante baisse depuis la crise économique de 2008. <u>Elle réitère l'importance des mesures économiques</u>.

La <u>FCEI demande d'assouplissement</u> en lien avec l'immigration des travailleurs étrangers temporaires dans le secteur agricole. Les <u>demandes sont couvertes par les médias</u>. Le premier ministre du Québec appuie la demande. Des assouplissements sont ensuite annoncés.

Le gouvernement fédéral annonce un plan important pour l'économie et les travailleurs.

<u>La FCEI se réjouit</u> également de l'annonce du gouvernement concernant la mise en place d'une subvention salariale, équivalente à 10% des salaires pour les 90 prochains jours, soit 1375\$ par employé ou 25 000\$ par employeur. Cependant, ce niveau demeure bas au Canada. Pour pouvoir soutenir plus efficacement les PME canadiennes, la FCEI suggère d'opter pour un taux plus proche des 70-90%, comme il a été annoncé par plusieurs gouvernements d'Europe.

19 mars

La Ville de Montréal présente des mesures d'aide pour les PME à faire face à la crise du COVID-19.

- Le report du dernier versement du compte de taxes du 1er juin au 2 juillet;
- Moratoire de 6 mois sur les prêts de fonds de PME MTL;
- Une aide d'urgence de 5 M\$ en complémentarité aux aides des autres gouvernements et une aide ponctuelle aux PME fragilisées;
- Une ligne téléphonique dédiée aux PME effective le 20 mars : 514-394-1793.

La <u>FCEI salue l'action de Montréal</u> et profite de l'occasion pour <u>demander aux autres villes de suivre</u> l'exemple.

Le gouvernement du <u>Québec annonce un programme pour venir en aide aux entreprises</u> pour faire face à la crise. Il lance le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) qui offre un prêt ou une garantie de prêt d'un montant minimal de 50 000 \$ à un bas taux d'intérêt.

Les PME qui ont déjà un historique de crédit pourront contacter leurs institutions bancaires afin d'en bénéficier. Elles profiteront d'une période de carence d'un an avant le remboursement.

Toute aide gouvernementale est la bienvenue dans la situation de crise actuelle, la <u>FCEI remercie le gouvernement de sa sensibilité et de sa proactivité et rappelle les mesures nécessaires</u> pour soutenir les PME.

La FCEI publie sur son site internet une <u>page</u> dédiée aux PME dans laquelle on y retrouve une série de ressources d'accompagnement, nos actions et les mesures gouvernementales.

20 mars

La <u>CNESST annonce des mesures d'assouplissement pour les employeurs</u>. Les employeurs ont jusqu'au 31 août 2020 pour effectuer le paiement de leur état de compte lié à la cotisation à la CNESST. De plus, aucune pénalité ni aucun intérêt ne seront exigés pendant cette période. La FCEI avait demandé à plusieurs reprises que les ministères et agences gouvernementales d'adopter une telle flexibilité.

22 mars

<u>Hydro-Québec annonce la suspension des frais pour les factures impayées</u> pour tous ses clients. Cela fait suite à une demande que la FCEI avait faite, notamment le 19 mars dernier.

Dans un but de contenir davantage la propagation de la COVID-19, le premier ministre du Québec a annoncé la <u>fermeture de tous les centres d'achats, des salles à manger des restaurants et des commerces</u> de services personnels (coiffure et esthétique).

<u>La FCEI a réitéré ses demandes d'aide aux entreprises</u> et soulevé de nouvelles idées. Elle a mentionné l'importance d'adopter des politiques de soutien économique plus forte pour aider les PME à passer à travers ces semaines de pertes de revenus, pour éviter des fermetures définitives et des pertes d'emplois.

23 mars

Le gouvernement du Québec <u>annonce que tout commerce non essentiel doit fermer</u> pour deux semaines. La FCEI <u>réagit promptement</u> pour réitérer ses demandes pour soutenir les PME et sa réaction <u>fait les médias</u>.

24 mars

La <u>FCEI dévoile les résultats de son deuxième sondage sur la COVID-19</u>. 60 % ont vu leurs ventes fondre de façon significative et un sur trois rapporte une perte de plus de 75 %. Des explications sont données dans les médias et dans le bulletin de nouvelles.

La FCEI milite fortement pour que soit adoptée <u>une subvention salariale de 75% pour tous les employeurs</u>, et ce jusqu'à 5000\$ par mois et par employé. Une subvention salariale permettra aussi aux employeurs qui ont des employés travaillant à la maison de continuer à les rémunérer, même si les revenus d'entreprise ne suffisent pas à couvrir les salaires. Elle permettrait également d'aider les entreprises à survivre et d'être prêtes dès le premier jour de la reprise.

Dans la même journée, la FCEI était sur RDI Économie avec Gérald Fillion afin d'expliquer cette demande formulée aux gouvernements pour éviter les mises à pied au sein des entreprises. Pour visionner l'émission, c'est ici.

25 mars

La FCEI dévoile son Baromètre des affaires. Les résultats de mars sont sans pareil, une première depuis la création du Baromètre il y a 32 ans. La confiance des PME au Canada passe de 60,5 en février à 30,8. Le Québec tombe de la première position en février avec un taux de 68,5 à la dernière position au Canada avec un résultat de 15,7. La FCEI a réitéré l'importance <u>aux gouvernementales d'accorder davantage de soutien aux PME</u> afin que l'optimisme puisse se rétablir une fois la crise terminée.

Le gouvernement du Canada a annoncé la mise en place d'une Prestation canadienne d'urgence (PCU) qui fournira 2000\$ par mois aux employés qui perdent leur emploi, incluant les travailleurs autonomes. La <u>FCEI a salué cette annonce et a rappelé</u> l'urgence d'adopter une subvention salariale pour aider les PME, comme c'est le cas dans plusieurs juridictions.

26 mars

Toujours très active pour défendre les dirigeants de PME, la FCEI a <u>remis de la pression sur la question des loyers</u>. Elle a aussi souligné l'importance de mettre en place des <u>programmes qui soient facilement</u> accessibles pour les dirigeants de PME.

27 mars

Le vendredi 27 mars est une journée importante pour la FCEI et ses membres. Le <u>premier ministre du Canada annonce son intention d'adopter une subvention salariale de 75 %</u>, reprenant la demande de notre organisation. Il annonce également un programme de prêt sans intérêt ainsi quele report des remises de TPS. La <u>FCEI réagit positivement</u> à cette belle annonce. <u>Jasmin Guénette offre d'ailleurs ses commentaires</u> à LCN.

La même journée, I gouvernement du Québec annonce également l'harmonisation de la mesure pour les remises de la TVQ. <u>La FCEI en profite pour le remercier et mettre de la pression</u> sur les autres mesures à adopter, notamment l'aide aux entreprises qui ont du mal à payer leur loyer.

28 mars

La FCEI est présente pour défendre les PME et parler de nos propositions. <u>Gopinath Jeyabalaratnam offre ses commentaires</u> à l'émission d'Alain Gravel de Radio-Canada.

Le samedi, nous sommes présents dans deux articles du Journal de Montréal et du Journal de Québec. Un article porte sur la confiance des entrepreneurs qui est au plus bas, tandis que l'autre s'attarde aux changements de paradigmes sur le marché de l'emploi.

29 mars

Les demandes de la FCEI concernant une action plus importante du gouvernement du Québec, notamment en ce qui concerne les loyers, sont reprises par TVA Nouvelles, le Journal de Québec et le Journal de Montréal. L'article de journal comprend l'entrevue que François a offerte à Sophie Thibault sur le sujet.

30 mars

Le <u>premier ministre du Canada annonce les détails sur la subvention salariale</u>. Nous réagissons promptement pour <u>donner le point de vue des PME</u>, ce qui est couvert <u>dans les médias</u>.

La <u>FCEI fait également une offensive auprès des gouvernements provinciaux et municipaux</u> pour que ces derniers épaulent les PME. Nos données de sondage démontrent qu'un quart des propriétaires de PME au Canada ne sont pas en mesure de payer leur loyer/prêt hypothécaire en avril en raison de la crise de la COVID-19. Les gouvernements provinciaux et les municipalités peuvent ici jouer un rôle clé.

31 mars

La sortie sur les loyers est reprise par plusieurs journaux, notamment <u>Le Devoir</u>, <u>Radio-Canada télé</u> et <u>Radio-Canada radio</u>.

La FCEI rend disponibles ses nouvelles <u>données de sondage sur l'impact de la COVID-19 et les PME</u>. Les données démontrent que ce sont 32 % des petites entreprises qui ont fermé boutique qui ne sont pas certaines de pouvoir rouvrir un jour. Nous avons une présence marquée dans les médias, notamment à <u>TVA Nouvelles</u> et <u>Radio-Canada</u>.

1er avril

Le ministre des Finances du Canada et la ministre de la Petite entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce ont divulgué les détails de la Subvention salariale d'urgence pour aider les entreprises à préserver les emplois à travers le pays. La FCEI fait <u>une déclaration</u> en réponse à cette importante annonce qui fait suite aux demandes que nous avions émises.

François Vincent a également présenté l'impact de la crise actuelle sur les PME lors d'une <u>entrevue à V Télé</u> et a partagé, aux <u>nouvelles de TVA</u>, la réalité de plusieurs entreprises qui éprouvent des difficultés à payer leur loyer d'avril.

2 avril

La FCEI a été bien présente pour décortiquer la subvention salariale, tant ses avantages que ses angles morts. Notons les interventions de Jasmin Guénette dans Le Devoir et à Radio-Canada.

La FCEI a tenu un webinaire exclusif pour ses membres avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation du gouvernement du Québec. Plus de 350 chefs de PME ont participé à l'événement et ont posé leurs questions. Les préoccupations des dirigeants de PME ainsi que les demandes de la FCEI ont été portées à un des ministres les plus importants du gouvernement du Québec. Voici une belle preuve de la force d'influence de notre organisation et de la démocratisation de nos activités, ouvertes au plus de membres possibles.